COMMUNE DE VILLEMONTAIS

(loire)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE

ARR222025

Madame le Maire de la Commune deVILLEMONTAIS (Loire)
Vu le Code de la route,
Vu leCode Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983,
Vu le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route,
Vu les pouvoirs qui lui sont conférés en matière de réglementation de la circulation,
Vu les travaux de réfection de façade salle des 4 saisons située au 10, place de l'Eglise à Villemontais, effectués par l'entreprise MOSNIER PLATRERIE de Villemontais,
Vu l'arrêté en date du 13 Mars 2025 acceptant la déclaration préalable pour ces travaux,
Considérant la nécessité de fermer à la circulation et au stationnement la place de l'Eglise

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement sur la place de l'église seront interdits du 1er Juillet au 31 Juillet 2025.

Article 2 :
Une signalisation sera mise en place par l'entreprise MOSNIER PLATRERIE

Article 3 :
Madame le Maire sera chargée de l'application du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
* Entreprise MOSNIER PLATRERIE
* Gendarmerie de VILLEREST (Loire)

Fait à Villemontais, le 30 juin 2025
Le Maire,

Marie Françoise GAUME

MAIRIE DE VILLEMONTAIS
LOIRE